

Pascal RAYSSAC : quelle catastrophe !

Madame Le Maire : par exemple, derrière la rue Auricane quand les propriétaires sont décédés, il n'y avait pas d'autre choix que de construire des logements sociaux puisqu'il y avait une servitude de 100 % de mixité sociale à cet endroit-là dans le PLU. C'est vrai que dans le cadre de la programmation de notre prochain PLUI, les logements sociaux sont une problématique pour la commune.

Pascal RAYSSAC : surtout je trouve que c'est complètement incohérent avec la ZAN, en fait on vous dit surtout ne construisez plus et de l'autre côté les mêmes gens te disent accélérez parce que sinon on va s'occuper de vous !

Madame Le Maire : aujourd'hui, nous sommes à plus de 18 % de logements sociaux, c'est-à-dire que la commune en quelques années, a fait un effort conséquent, je trouve, c'est aussi une charge qui pèse sur tous nos services sans recettes en face, je précise encore ! Là, il y a des projets qui sont partis, ce sont des coûts partis, je sais que le projet de Pierreval s'équilibre sans participation financière de la commune donc ça ne fait pas partie de ces 100 000 euros. Je propose qu'on fasse une réunion, un Conseil Municipal privé spécifique aux logements sociaux. Alors, le chapitre 21 en termes de voirie, nous avons dans le projet voirie qui impacte fortement l'enveloppe la réalisation de la passerelle à hauteur de 1 100 000 euros sans compter les études, les travaux de voirie représentent 800 000 euros des dépenses prévues, l'acquisition du matériel est importante dont une épareuse à hauteur de 200 000 euros donc ces trois postes de dépenses sont rattachés au poste voirie. Oui !

Yanick SCHEIFF : une petite question Laurence ! pourquoi l'épareuse on la compte dans la voirie ? je ne sais pas si vous savez ce que c'est une épareuse ça n'a ...

Madame Le Maire : c'est le service voirie qui passe l'épareuse.

Yanick SCHEIFF : parce que c'est le service voirie qui passe l'épareuse, d'accord ok ! parce qu'en termes de voirie, je ne sais pas si vous savez ce que c'est, ça n'a rien avoir !

Christian AMELING : on entretient les bas-côtés de la voirie !

Yanik SCHEIFF : d'accord tu fais les bas-côtés !

Madame Le Maire : il faut le savoir les bas-côtés de la voirie sont entretenus par les agents du service dit « voirie ». Ce qui fait que les besoins d'investissement pour fonctionner sont liés à la voirie, plus spécifiquement au service voirie et nous avons besoin d'une nouvelle épareuse.

Inaudible sans micro.

Christian AMELING : on en a deux, on en remplace une.

Yanick SCHEIFF : et juste la passerelle, vous la comptez aussi en voirie ? oui et non !

Christian AMELING : les vélos !

Madame Le Maire : c'est vrai ! c'est pour ça que ça mérite d'être précisé. Il existe aussi une enveloppe conséquente de travaux de maintenance orientée transition écologique, là c'est plutôt de la maîtrise d'énergie, des travaux de chauffage, d'armoires et d'éclairage dans divers bâtiments communaux à hauteur de 180 000 euros, des travaux d'aménagement du réseau d'arrosage automatique à hauteur de

20 000 euros et des travaux d'aménagement du CTM à hauteur de 50 000 euros dans un premier temps. Oui !

Simone BARRAULT : j'aurai voulu intervenir au niveau de la transition écologique, je trouve que le montant est faible, vu les audits qui ont été réalisés et qui nous ont coûtés un petit peu d'argent ! On aurait pu éventuellement, on avait parlé lors du dernier Conseil Municipal de la somme de 800 000 euros, je crois, pour les écoles du bourg parce qu'en fait on ne pourrait pas accentuer ce projet ? c'est vrai que la transition écologique me semble une priorité, sachant que bien sûr ce n'est pas un investissement sur deux ou trois ans, ce sera un investissement qui est prévu éventuellement sur peut-être une vingtaine d'années.

Madame Le Maire : alors je ne comprends pas d'où vous tenez ces 800 000 euros !

Yanik SCHEIFF : en tout cas ce sont les chiffres que nous avez donné Philippe ! c'est lui !

Madame Le Maire : je me souviens que peut-être pour le bien être justement des élèves, on avait débattu de la climatisation des salles de classe.

Yanik SCHEIFF : oui ! j'avais dit qu'il fallait prévoir à long terme, si tu te rappelles ! que les 800 000 euros on pouvait les amortir, commencer parce qu'en fait c'est plus que ça si on compte tous les établissements, mais si c'était tranche par tranche, on pouvait faire 800 000 euros pour l'école de Bon-Encontre, c'est ça Philippe ? on ne se trompe pas ? on a bien écouté ? on a bien suivi ?

Philippe MOINEAU : on a évoqué quasiment l'ensemble des bâtiments communaux qui ont fait l'objet d'audit énergétique et les écoles du bourg ne font pas exception à cet audit. Je rappelle que les écoles du bourg constituent le site qui est le plus énergivore lorsqu'on compare aux autres bâtiments communaux et dans l'audit énergétique, il est proposé effectivement différents scénarios qui s'appuient sur différents types de travaux notamment les travaux d'isolation des écoles à hauteur effectivement de près de 800 000 euros. Et après, il y a effectivement le fonds vert, on ne peut pas je pense imaginer que la commune, sans aide, sans subvention, puisse porter à elle seule 800 000 euros d'isolation thermique des écoles parce que le fonds vert, notamment le fonds vert 2024, cible les travaux énergétiques avec un pourcentage de performance énergétique de l'ordre de 40 % et cible effectivement les écoles enfin les groupes et établissements scolaires. C'est vertueux comme orientation ! la question qu'on s'est posé collectivement c'est : 800 000 euros d'investissement pour la commune, c'est effectivement de l'argent public, on a des coûts de retour sur investissement de plus de 50 ans, rappelez-vous ! donc la question qu'on se posait collectivement, c'est est-ce que ça vaut le coup d'investir autant dans les écoles ? ça vient de là les 800 000 euros.

Yanik SCHEIFF : juste Philippe, je comprends à terme on parle de 50 ans mais vu l'augmentation des fluides, vu l'augmentation, je pense que franchement commencer maintenant ça va nous éviter plus tard de payer plus cher mais ça c'est un investissement à long terme c'est sûr ! et mieux vaut commencer de suite par tranches de travaux je pense qui t'à faire une école après l'autre avec le fonds vert mais comme tu dis il faut prévoir en fait c'est un investissement qui va devoir être porté à un moment donné. A un moment donné, on sera obligé de le faire autant commencer je pense plus tôt avec l'aide du fonds vert tant que c'est disponible plutôt

que d'attendre mais après comme tu dis c'est une question qu'on doit se poser d'investissement sur le développement durable.

Madame Le Maire : moi, j'ai une mauvaise nouvelle sur le fonds vert, c'est que le fonds vert est un des premiers fonds à subir des coups de rabot que l'Etat a annoncé aujourd'hui pour financer les 30 milliards de déficit, donc le fonds vert, il fond comme neige au soleil ! la problématique pour demander ces subventions c'est qu'il faut vraiment avoir des études finalisées et très avancées déjà pour les justifier. On pourrait très bien l'année prochaine demander.

Simone BARRAULT : l'audit a déjà été réalisé donc c'est vrai que ça vaut le coup, à mon avis, de commencer. C'est un choix politique ! la transition écologique, à mon avis, c'est quand même une priorité !

Madame Le Maire : oui mais il y a un choix stratégique qui a été fait, c'est-à-dire qu'aujourd'hui on a opté pour les scénarios qui permettaient de financer des économies d'énergies très rapidement et qui nous permettront de dégager aussi du coup quelques marges de manœuvre pour financer des travaux dont le retour sur investissement est très long.

Yanik SCHEIFF : oui tu as raison mais je ne sais pas si le fonds vert, comme tu dis, va exister encore longtemps ! est-ce qu'on ne pourrait pas en profiter un petit peu avant tant qu'il existe même si c'est drastiquement réduit ? pour essayer d'en profiter un petit peu tant qu'il y est. Parce que je suis sûr à termes d'ici deux, trois ans peut-être qu'il disparaîtra complètement.

Madame Le Maire : en tout cas, il y a un futur dispositif dont se saisit Territoire d'Energie dont on pourra bénéficier pour les écoles l'année prochaine. Les écoles, nous leur consacrerons une enveloppe de 124 000 euros puisque nous devons créer un nouveau self pour l'école Georges Brassens. Oui !

Yanik SCHEIFF : le nouveau self c'est pourquoi ? parce quand on a fait les travaux, il n'y avait pas déjà un réaménagement du self ?

Madame Le Maire : oui il y avait un réaménagement.

Brigitte TREY D'OUSTEAU : oui, on a vu à l'usage qu'il fallait l'améliorer pour les enfants, pour qu'ils soient plus à l'aise pour ramener les assiettes et pour le personnel ; il faut revoir l'installation d'un nouveau self pour le bien-être des enfants et du personnel.

Madame Le Maire : au niveau du personnel, il y a franchement, il y avait de gros soucis de postures dorsales, on est allés voir et effectivement le self qui était en place représentait des risques pour la santé du personnel à mon avis, ce qui fait que cette dépense est justifiée.

Yanik SCHEIFF : je ne doute pas qu'elle soit justifiée effectivement pour le personnel mais on aurait pu anticiper quand on a fait...le faire en même temps, ça aurait peut-être été le moment !

Madame Le Maire : c'est vrai ! on en a parlé plus tard. Mais c'est cher vous avez vu ? 38 000 euros d'équipement.

Brigitte TREY D'OUSTEAU : on l'avait dans l'idée mais ça nous faisait quand même cher à l'époque. Il y avait une grosse enveloppe qui avait été investie donc on a préféré un peu attendre aussi sinon on aurait tout fait en suivant.

Madame Le Maire : c'est effectivement un poste qu'on a ajourné l'année dernière et qui mérite cette année d'être financé. On dotera aussi les écoles de nouveaux matériels informatiques à hauteur de 20 000 euros, on suit les plans pluriannuels d'investissement qui sont prévus, du nouveau matériel divers, des armoires et un système de nettoyage pour 17 000 euros et des travaux divers de maintenance doivent être réalisés au niveau des poteaux de l'école François Mitterrand, au niveau de la toiture de la petite section de Saint Ferréol pour son étanchéité notamment pour 49 000 euros. S'agissant d'autres installations techniques et matériels, nous avons une enveloppe de 343 000 euros, 17 000 euros pour la sécurité incendie et la télésurveillance, le renouvellement de concessions, l'achat de cavurnes, l'achat d'arbres, d'arbustes, de signalétique, d'informatique, de petits matériels ergonomiques, l'achat de matériels pour les services techniques, le fonds documentaire de la bibliothèque, du petit mobilier pour le multi-accueil et pour l'administration 157 000 euros, l'acquisition de matériel pour les espaces verts notamment pour l'achat d'un nouveau tracteur tondeuse pour 69 000 euros et une provision pour l'achat de terrains éventuel à hauteur de 100 000 euros. Oui !

Inaudible sans micro

Madame Le Maire : non ! mais je t'assure que ce tracteur est onéreux.

Yanik SCHEIFF : excuse-moi ! pour les terrains 100 000 euros, on a des terrains qui sont prévus à l'achat ? vous avez des visions sur des terrains ou c'est juste une provision ?

Madame Le Maire : non c'est une provision, c'est vrai que des fois en voyant passer des DIA on peut identifier quelque chose qui est pertinent pour la commune et pour l'intérêt général quand même. Il est prévu une rénovation des ateliers à hauteur de 363 000 euros, là dans un premier temps on va procéder à des études qui sont nécessaires pour rénover le Centre Technique Municipal. Nous avons donc inscrit ce montant pour démarrer l'opération sachant que les travaux, on ne va pas se le cacher, ne seront certainement pas réalisés cette année et on va partir sur une recherche de subventions. Oui !

Inaudible sans micro.

Madame Le Maire : non ! ça c'est l'enveloppe globale. Une opération en investissement, on la globalise, elle comprend des études, des travaux et donc ce sera des restes à réaliser pour l'année prochaine. Sur la structure, peut-être Philippe tu veux en parler ?

Philippe MOINEAU : oui, deux mots là-dessus. On a toujours pour objectif de couvrir les deux bâtiments CTM 1 et CTM 2 de panneaux photovoltaïques et pour cela on s'interrogeait sur la nécessité de renforcer les structures de toiture notamment les structures métalliques. Donc, on a fait faire un diagnostic structure métallique dont les résultats sont assez mauvais et on va certainement devoir renforcer les structures. L'enveloppe là, elle sera certainement insuffisante à la fois pour renforcer les structures mais aussi désamianter le CTM 2 et par ailleurs poser une couverture avant la pose des photovoltaïques. On ira chercher certainement de la DETR sur cette

opération et on ira sûrement chercher de la DETR en 2025. Donc, vous voyez cette enveloppe budgétaire, elle ne sera pas forcément engagée en 2024, parce que là les études dont je vous parle, les résultats, les diagnostics ça à 8 ou 10 jours donc quand on a monté le budget on ne pensait pas arriver à cette situation. Donc, effectivement le diagnostic structure il n'est pas bon.

Inaudible sans micro

Christian AMELING : c'était vestiaires et sanitaires.

Madame Le Maire : c'était transition écologique, ce sont des travaux de chauffage.

Simone BARRAULT : si j'ai bien compris, est-ce que ça veut dire que cette somme de 363 000 euros elle ne sera pas dépensée en 2024 ?

Philippe MOINEAU : ce n'est pas sûr parce que l'entreprise qui peut porter l'investissement des panneaux photovoltaïques, elle peut prendre en charge une partie des renforcements des structures. Parce que si on pose des panneaux photovoltaïques on ne porte pas forcément l'investissement, on a juste une soule annuelle, la revente de l'électricité produite vient compenser l'investissement qui a été réalisé donc c'est un peu tôt pour répondre à cette question. On attend des réponses notamment de la Sem Avergies qui a visité le bâtiment, on lui a transmis les diagnostics structure et eux ils pourront nous dire la part qu'ils pourront prendre en matière de renforcement et celle qui serait à notre charge. Pour l'instant, on n'a pas assez d'éléments pour répondre précisément à votre question. Je ne sais pas si c'est clair.

Simone BARRAULT : 363 000 euros éventuellement ils pourraient aller sur les écoles pour la transition écologique !

Inaudible sans micro.

Madame Le Maire : au niveau du quartier de Saint Ferréol, nous avons prévu une enveloppe de 206 000 euros qui porte sur l'équipement en jeux et l'installation d'un terrain multisports pour les enfants et d'un square de jeux pour enfants au square Pierre Tchernia, il y a aussi l'aménagement d'espaces verts face au centre de loisirs de Saint Ferréol, nous avons là un terrain communal que nous souhaitons transformer un petit peu en poumon vert du quartier de Saint Ferréol avec des activités de loisirs, sportives dans un cadre arboré. Au niveau du complexe sportif, nous avons une enveloppe de 163 000 euros dédiée à l'acquisition de matériel dont un tracteur.

Inaudible sans micro.

Madame Le Maire : ce n'est pas le même service, ils fonctionnent en même temps. Nous avons des travaux divers d'accessibilité, je crois, au niveau des sanitaires en bas de la tribune, nous avons aussi la création d'un local de stockage pour remplacer celui que nous avons perdu à Jean Malèze suite à sa vente et nous avons aussi le changement du panneau d'affichage du terrain d'honneur et des plantations et des aménagements de terrain. Au niveau du chapitre 16, il s'agit de remboursement d'emprunts à hauteur de 315 000 euros.

Alors s'agissant des recettes d'investissement, nous avons prévu le FCTVA en lien avec les investissements réalisés en 2022 pour 450 000 euros, la taxe d'aménagement pour 45 000 euros. Nous avons l'excédent capitalisé au compte 1068,

ce que nous avons voté tout à l'heure à hauteur de 401 000 euros, il manque un K euros, ce qui porte ce chapitre à 850 000 euros. Nous avons aussi le FST de l'Agglomération d'Agen et la subvention prévue liée au schéma vélos pour le financement de la passerelle à côté du pont bleu, cette enveloppe représente en tout 651 000 euros, nous avons aussi l'attribution de compensation de la voirie communautaire depuis le 1^{er} janvier pour 30 000 euros. Nous avons aussi prévu la recette de la vente du terrain et du local dans la zone Jean Malèze à Castelculier et le terrain destiné à la clinique spécialisée rue Pierre de Coubertin à hauteur de 80 000 euros. On n'ajoute pas les subventions dont on ne nous a pas notifié le versement. Nous avons aussi le règlement à venir d'une opération maîtrise d'ouvrage déléguée réalisée pour le compte de l'Agglomération d'Agen qui concerne les travaux d'assainissement rue Chantilly. Des opérations patrimoniales pour un montant de 65 000 euros pour régulariser notre patrimoine et des écritures d'ordre classiques pour amortir les subventions reçues en équipement. Oui !

Laurence DERRAMOND : un éclaircissement, on en a peut-être parlé en commission aussi, sur les opérations matrimoniales de 65 000 euros, les écritures d'ordre qu'est-ce que c'est en fait ?

Madame Le Maire : oui ça c'est une écriture d'ordre, en fait il n'y a pas de flux financier lié à ces écritures.

Sandrine CURIE : il s'agit en fait de l'intégration des études qui sont réalisées en amont de travaux qui sont ensuite affectées aux travaux pour que le montant à l'actif ou le montant de l'inventaire, par exemple pour les travaux de la passerelle, on basculera les études qui ont été réalisées sur le montant des travaux et ça ce sont des écritures dites patrimoniales qui vont permettre de connaître le montant exact de la réalisation de l'ouvrage qui sans les prestations intellectuelles n'auraient pas pu être réalisées, avoir un actif à jour, un inventaire à jour. C'est vraiment technique, on émettra un titre d'ordre pour une dépense d'ordre donc sans flux financier puisque les factures ont déjà été payées mais permettant de rassembler le tout sur un numéro d'inventaire qui sera identifié pour la passerelle par exemple et c'est vrai pour toutes les autres études qui donnent lieu à des travaux.

Inaudible sans micro.

Sandrine CURIE : le chapitre 45, il est inscrit 23 000 euros et pour vous préciser c'est une opération qui a déjà eu lieu, c'est une régularisation.

Madame Le Maire : donc voilà pour ce budget 2024, un budget ambitieux, responsable qui ne nous empêche pas de poursuivre les efforts de pilotage de notre dépense locale que les services et les agents de la collectivité mènent depuis de nombreuses années. Donc, je rappelle que nous n'avons pas décidé de recourir à l'emprunt cette année pour ne pas dégrader davantage l'épargne nette à venir parce que nous pouvons bénéficier de cette capacité d'autofinancement dont on a parlé et de ne pas augmenter bien sûr les taux de la fiscalité des ménages. Voilà est-ce que vous avez d'autres commentaires ? Oui !

Simone BARRAULT : vu le montant du fonds de roulement, on pourrait peut-être envisager la retransmission des Conseils Municipaux en vidéo, c'est une demande très forte des Bon-Encontrais et on nous avait mis en avant, je me souviens, le montant. Je pense qu'en effet on peut tout à fait le faire, ça permettrait de vous faire connaître et de faire connaître un petit peu, ça serait une opération de

communication pour votre Conseil Municipal. Ensuite, je voudrais dire moi sur ce budget, j'aurai souhaité honnêtement qu'il y ait un effort de fait plus important sur la voirie et un effort plus important sur la transition écologique essentiellement au niveau des écoles.

Madame le Maire : moi je rappelle qu'une enveloppe de 800 000 euros rien que pour les travaux de voirie c'est quand même un montant important, il faut que les services puissent suivre, les entreprises aussi en lancement de marché. 800 000 euros c'est déjà bien, je rappelle qu'on a fait pas mal de linéaires l'année dernière et qu'on double ce linéaire cette année. Pascal !

Pascal RAYSSAC : alors oui juste pour faire une synthèse de ce qu'on vient de dire qui m'a paru plutôt clair ! évidemment vous vous en doutez j'ai quelques regrets, il s'agit de choix politiques mais je ne conteste pas, vous faites les choix que vous faites. Moi, par exemple, je regrette, je n'ai pas vu de lignes concernant justement notre patrimoine, le vieux patrimoine tout ce qui est Basilique, église, etc., j'étais encore à une sépulture à l'église de Saint Ferréol la semaine dernière ou la semaine d'avant et bon j'ai eu le temps de voir un petit peu l'état de la toiture etc. on sait qu'on est sur des bâtiments qui ont vraiment besoin d'être réhabilités à minima. Pour les routes, on ne peut évidemment que se rejoindre même si j'entends, je ne vais pas dire que vous n'avez rien mis mais effectivement on voit bien que c'est compliqué, c'est un sujet très compliqué. Et puis, je regrette aussi l'histoire des écoles même si j'entends, moi j'aurai tendance comme ça à dire qu'il faut vraiment qu'on voit loin pour demain voire après-demain. Je pense qu'il fallait s'attaquer à ça tout de suite, je regrette dans la même veine qu'on n'est pas saisi le fonds vert en 2023 pour faire ces travaux-là puisque ce fonds vert, tu nous l'as expliqué Laurence va probablement disparaître. Donc, voilà j'ai quelques regrets par rapport à ce BP 2024. Tout n'est pas négatif ! les tracteurs notamment.

Madame Le Maire : une opération de nettoyage de la toiture de Saint Ferréol est imminente.

Christian AMELING : et remplacement des tuiles si nécessaire. Oui !

Patrick COUDERC : moi je vais intervenir et je vais peut-être me répéter par rapport à l'année dernière. Donc, moi sur les bâtiments, je trouve qu'il n'y a pas d'outil de planification sur l'entretien des bâtiments, qu'il n'y a pas de PPI Plan Pluriannuel d'Investissement, c'est un outil qui me semble essentiel pour planifier les travaux sur plusieurs années. Il n'y a pas de présentation des principaux travaux qu'on a énumérés en commission des travaux. Nous n'avons pas de diagnostic sur les toitures, j'ai bien entendu que Saint Ferréol, il y allait avoir un nettoyage mais on le voit bien au CTM, ça va au-delà du nettoyage, ce sont toutes nos structures de bâtiment comme sur l'école Mitterrand, l'école primaire où il y a eu des fuites à répétition lors du chantier d'agrandissement donc je veux dire il y a des travaux de structure et je dirai les bâtiments c'est comme une voiture, il faut faire les travaux avant que la courroie de distribution ne casse. Parce que quand la courroie de distribution casse on refait le moteur et ça coûte énormément cher. Donc refaire une courroie de distribution ça ne coûte pas cher, par contre refaire un moteur ça coûte beaucoup plus cher et les bâtiments c'est pareil ! on voit bien l'église de la Basilique du Bourg où il y a des arbres qui poussent sur la toiture, on voit Saint Ferréol c'est ce qui a été dit, ça ressemble plus à un toit végétalisé qu'à un toit en bon état donc je pense quand on va faire comme au CTM des études sur les structures, on risque

d'avoir des mauvaises surprises et donc on va les cumuler et je pense que là-dessus on a pris du retard donc ça c'est le premier point. Ensuite sur la voirie, pour moi, on pouvait faire des économies sur la voirie entre autres en utilisant les services de l'Agglo, c'est sûr que sur 2024 en demandant maintenant, on ne va pas faire grand-chose avec l'Agglo. Par contre, il y a des économies substantielles à faire avec l'Agglo en utilisant les services même si on ne fait pas tout ! si on en fait 25 %, il y a plusieurs dizaines de milliers d'euros à économiser. Donc, c'est argent là, on pourrait le mettre sur les économies des bâtiments. Je trouve que l'investissement sur les économies d'énergies est faible par rapport à l'enjeu qu'il y a sachant qu'à Bon-Encontre, on vient juste de lancer les diagnostics d'économies d'énergies donc on est très en retard par rapport à ce qu'il se fait ailleurs. Comme en 2023, je m'abstiendrais sur le vote du Budget Primitif.

Madame Le Maire : pour te rassurer juste, c'est vrai qu'on a le service bâtiment qui est désormais au complet depuis peu quand même, il y a un travail qui est fait sur un état des lieux bâtementaire qui est important. Il est vrai qu'on avait pris du retard en la matière, ça c'est vrai ! oui !

Yanik SCHEIFF : oui juste pour rebondir sur ce que vient de dire Patrick. Moi, je me suis posé la question, il y a un syndicat de voirie qui n'est pas très loin, parce qu'on a vraiment tout le matériel en plus nous ici à Bon-Encontre pour la voirie on le sait, est-ce qu'avec le syndicat de voirie ça ne serait pas une possibilité pour justement mutualiser les dépenses pour refaire les routes ? moi je pense qu'il faut peut-être se pencher sur le fait d'y adhérer !

Christian AMELING : tu penses bien qu'on a étudié la question. On a regardé avec le SIVAC ça nous coûterait bien plus cher de passer au SIVAC plutôt que de faire comme on fait actuellement d'avoir un service voirie minimum qui s'occupe des épareuses, qui bouche les trous et qui refait les trottoirs un petit peu à certains endroits, bordures, etc. et de passer ensuite par des entreprises. Alors, j'ai entendu ce qu'à dit Patrick parce que comme il n'y a que les idiots qui ne changent pas d'avis, on s'est quand même un peu renseigné sur les trucs de l'Agglo quand Patrick nous a envoyé un très joli calcul si on était passé par l'Agglo si les 10 kms de voirie qu'on a fait l'an dernier si on les avait avec l'Agglo on aurait économisé je ne sais pas combien de dizaines de milliers d'euros et c'est juste mais on n'aurait jamais eu les 10 kms mais c'est juste ! mais comme on n'est pas idiots avec Madame Le Maire on a interpellé, c'est surtout Madame Le Maire qui a interpellé le Vice-Président en charge de ce truc pour savoir exactement comment c'était attribué et savoir pour pouvoir rentrer dans ce schéma là mais ça ne sera qu'une toute petite partie parce que toutes les autres petites communes, les 44 petites communes, toutes les autres petites communes bien entendu demandent, mais c'est vrai !

Madame Le Maire : je n'ai pas eu de réponse encore à ce sujet. Moi, je voulais te poser une question Patrick de quels travaux tu parles ? des travaux qu'on a vu en commission et qui ne sont pas prévus au budget ?

Patrick COUDERC : les principaux travaux qu'on a évoqué le skate Park à Saint Ferréol, ça n'a jamais été évoqué en commission des travaux ! donc je trouve anormal, enfin c'est le mode de fonctionnement ! ça me semble logique, que le PPI bâtiments, les gros travaux passent en commission soient validés en Bureau et puis passent après en Conseil Municipal ! pour moi c'est un fonctionnement normal.

Christian AMELING : commission des travaux du mercredi 3 mai 2023, l'ordre du jour était : travaux de voirie en cours, PPI voirie 2023-2026, aire de jeux Saint Ferréol et divers. Etaient présents à cette commission Mrs Moineau, Rayssac, Vidal, Brugidou, Mme Villa, M. Ameling. Etait absent M. Couderc.

Brigitte TREY D'OUSTEAU : je rappelle aussi quand commission des affaires scolaires, jeunesse, on s'est aussi occupé du City Park.

Patrick COUDERC : juste pour préciser que le 3 mai, je n'étais pas absent puisque j'avais démissionné !

Inaudible sans micro.

Patrick COUDERC : j'avais démissionné !

Inaudible sans micro.

Patrick COUDERC : non, j'avais démissionné de mes fonctions donc je n'assistais pas à une commission où j'avais démissionné. Tu connais très bien la raison ! (Effectivement M. Couderc a démissionné de cette commission en date du 27 avril 2023).

Madame Le Maire : d'autres remarques ? je propose de passer au vote.

II - Considérants et références juridiques :

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la tenue du débat d'orientation budgétaire lors de la présentation du rapport d'orientation budgétaire en séance du 5 mars 2024,
Vu la note de synthèse présentant le Budget Primitif 2024,
Vu l'instruction M57,
Vu la maquette budgétaire présentée en annexe,
Vu l'équilibre budgétaire présenté pour chacune des sections,

Je vous propose, Mes Chers Collègues, d'adopter le Budget Primitif 2024 qui vous est présenté en ANNEXE 4.

Je vous en remercie.

BUDGET PRIMITIF : La maquette principale est jointe en ANNEXE 4. Compte tenu du volume important des pièces annexes du Budget, elles ont été disponibles dès réception sur votre messagerie d'un mail d'information et ont été également consultables en Mairie, aux heures d'ouverture, auprès du service financier.

Madame Le Maire : Qui est contre ? 7 qui s'abstient ? 1. Je vous remercie.

VOTE : 17 Pour, 7 Contre (M. BRUNOT, M. RAYSSAC, Mme DERRAMOND, Mme DERHOURHI, Mme BARRAULT, M. VIDAL, M. SCHEIFF), 1 abstention (M. COUDERC).

Madame Le Maire : et on passe au point suivant qui porte sur les conventions d'objectifs plutôt sur les acomptes aux subventions prévus dans les conventions d'objectifs avec le RCBB, Musiquenvie et Histoires d'enfants. J'ai un doute sur le rapporteur, excusez-moi ! c'est Véronique !

2024.21 - OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS – ACOMPTE SUBVENTION 2024 POUR LES ASSOCIATIONS « RUGBY CLUB BON-ENCONTRE – BOÉ », « MUSIQUENVIE » ET « HISTOIRE D'ENFANTS ».

Rapporteur : Véronique ALBERTI-DEFFIS

Mes Chers Collègues,

I - Exposé des motifs :

La Commune entretient un partenariat fort avec les associations « Musiquenvie », « Rugby Club Bon-Encontre/Boé » et « Histoire d'Enfants » depuis de nombreuses années. Ces associations qui jouent un rôle déterminant dans l'offre locale culturelle, sportive ou d'accueil de la petite enfance, bénéficient de manière permanente de locaux et de matériels, et reçoivent tous les ans une subvention de fonctionnement.

Ces aides matérielles et financières sont attribuées sur la base du rapport d'activités fourni par l'association chaque année, sur le projet d'activités pluriannuel et sur la mise en œuvre des décisions du Conseil Municipal qui attribue les subventions annuelles de fonctionnement.

Dans le cadre des dispositions légales qui fixent les modalités de transparence des aides financières publiques, une convention d'objectifs a été signée en juin 2022 avec chacune des associations parce que la subvention attribuée dépasse le montant de 23000 euros d'une part, et/ou pour assurer à l'association un soutien pérenne sur une période de 3 ans d'autre part.

La convention signée prévoit qu'un acompte de 50% sera versé au cours du premier trimestre de l'année N sur la base du montant de la subvention allouée l'année N-1. Le solde étant versé au cours du dernier trimestre de l'année N, correspondant au montant voté par le Conseil Municipal duquel sera déduit l'acompte déjà versé, au vu de la présentation au plus tard le 15 octobre du pré-rapport d'activité et de la situation financière (résultat prévisionnel et trésorerie). Cette présentation se fait chaque année à l'occasion d'une rencontre entre les représentants de l'association et ceux de la Commune.

Cet acompte permet aux associations d'obtenir une trésorerie suffisante et d'attendre le versement du solde de l'aide communale en fin d'année.

II. Considérants et références juridiques :

Vu l'article 10 de la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu l'article 1^{er} du Décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 20 avril 2022 par lesquelles le Maire a été autorisé à signer les conventions d'objectifs avec les associations « Musiquenvie », « RCBB » et « Histoire d'Enfants » pour une durée de 3 ans.

Je vous propose, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- D'ATTRIBUER une subvention de 22 396.50 €, à l'Association « Histoire d'Enfants » correspondant à 50 % de la subvention allouée en 2023 (44 793 €).
- D'ATTRIBUER une subvention de 12 625.50 €, à l'Association « Musiquenvie » correspondant à 50 % de la subvention allouée en 2023 (25 251 €).
- D'ATTRIBUER une subvention de 14 250 €, à l'Association « RCBB » correspondant à 50 % de la subvention allouée en 2023 (28 500 €).
- D'AUTORISER Madame le Maire à ordonner le paiement des dépenses correspondantes.

Étant précisé que les crédits afférents seront inscrits au compte 6574 du BP 2024.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Madame Le Maire : est-ce que vous avez des questions ? oui Laurence !

Laurence DERRAMOND : juste pour vous dire comme la dernière fois, je ne prendrai pas part à ce vote étant trésorière du club et il en va de même pour le 2024-23 et pour la subvention à l'emploi sportif puisqu'il concerne aussi le RCBB.

Madame Le Maire : tout à fait. Pascal !

Pascal RAYSSAC : oui juste une petite remarque, je suis surpris, alors je sais bien que ce n'est pas nouveau vous allez me dire ! je suis surpris par la subvention pour Musiquenvie, je la trouve élevée !

Véronique ALBERTI-DEFFIS : alors il faut savoir que la subvention pour Musiquenvie en 2023 était de 25 251 euros pour Bon-Encontre, on a d'abord le Conseil Départemental qui finance à 13,36 % de subvention et Bon-Encontre à 10,71 % et le financeur le plus important c'est Foulayronnes. Toutes les communes ont un pourcentage en fonction du nombre d'enfants inscrits à l'école de musique.

Madame Le Maire : c'est vrai que c'est un effort de la commune pour soutenir les activités artistiques de nos petits Bon-Encontrais. On passe au vote ! Qui est contre ? qui s'abstient ? Je vous remercie sachant que Laurence ne prend pas part.

Mme DERRAMOND ne prend pas part au vote.

VOTE : 24 Pour.

Madame Le Maire : nous passons aux subventions de fonctionnement aux associations pour 2024, c'est Magali qui va nous la rapporter.

2024.22 - OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024

Rapporteur : Magali CHATOT

Mes Chers Collègues,

I - Exposé des motifs :

La commune de Bon Rencontre soutient activement le mouvement associatif local, en raison de l'utilité sociale qu'il assure auprès des Bon-Encontrais. Ce soutien se décline par l'attribution de subventions, mais aussi par un soutien logistique important (mise à disposition gracieuse de salles communales avec consommation de fluides comprise, mise à disposition gracieuse d'installations sportives de qualité, prêt et mise à disposition de matériel, participation des services municipaux à la bonne organisation de manifestations, prestations de conseil de notre guichet unique dédié aux associations...).

Les ressources des associations proviennent des cotisations de leurs membres et éventuellement, de dons, de libéralités, d'appels à la générosité publique. L'octroi de subventions aux associations est soumis à approbation du Conseil Municipal.

Les Commissions Communales en charge des associations (Culture, Sport, Social, Education, Animation) se sont réunies respectivement (Jeunesse - Affaires scolaires – Petite enfance : 27 février 2024, Cohésion Sociale : 28 février 2024, Animations Locales : 1er mars 2024, Sport et Culture : 7 mars 2024), pour étudier les différentes demandes et pour émettre des propositions qui ont été présentées en Bureau, récapitulées ci-dessous.

Etant précisé, que les crédits afférents à ces dépenses sont prévus au Budget Primitif 2024 (article 65748), section de fonctionnement.

Il sera procédé au versement intégral de ces subventions dès le vote du Conseil Municipal, à l'exception des aides financières pour les associations Musiquenvie, RCBB et Crèche Histoires d'Enfants pour lesquelles, un premier acompte de 50% sur la base de la subvention N-1 sera mandaté.

Il sera procédé au versement du solde de la subvention pour ces trois associations, qui sera conditionné par les objectifs obtenus, la présentation d'un rapport moral et financier et l'utilisation des fonds attribués, au dernier trimestre de l'année 2024.

Je vous propose de vous prononcer favorablement sur les subventions suivantes :

CULTURE	2024
A LIVRE OUVERT	300 €
COMITE DE JUMELAGE CARABANE	1 125 €
COMITE DE JUMELAGE REGGIOLO	500 €
DES CHIFFRES ET DES LETTRES	200 €
GROUPE VOCAL ANDANTE	700 €
IMAGES NOUVELLES	540 €
TROUPE DE LA DAME BLANCHE (Location local)	7440 €

TOTAL	10 805 €
EDUCATION	
CIBEMM	500 €
SOCIETE DES SCIENCES	100 €
TOTAL	600 €
SPORTS	
CABBE	2 000 €
CABE 47	800 €
CYCLO CLUB	450 €
GOLF	5 000 €
GYM D'ENTRETIEN	550 €
INDIAN'S BASEBALL	5 400 €
PETANQUE LES BLEUETS	540 €
SABBE	1 350 €
SOCIETE DE CHASSE	400 €
TCBE	3 150 €
V3B	2 700 €
FIGHT CLUB 47	2 000 €
VTT DE L'AGENAIS	450 €
TOTAL	24 790 €
SOCIAL	
ANCIENS COMBATTANTS	400 €

CLUB DE LA BONNE RENCONTRE	2 500 €
RESTOS DU COEUR	1 000 €
SECOURS POPULAIRE	700 €
TOTAL	4 600 €
ANIMATION	
PLAINE DU LEVANT	700 €
LES FADAS DE LA MUSIQUE	3 000 €
TOTAL	3 700 €

Je vous en remercie.

Madame Le Maire : alors pensez à ne pas prendre au vote si vous faites partie des Bureaux des associations. Oui Pascal !

Pascal RAYSSAC : le TCBE c'est quoi ?

Madame Le Maire : c'est le tennis club.

Pascal RAYSSAC : et le V3B ?

Madame Le Maire : le volley ball.

Pascal RAYSSAC : merci !

Madame Le Maire : très bien, tout a été examiné en commission. On passe au vote ! en dehors de ceux qui ne prennent pas part ! qui est contre ? qui s'abstient ? je vous remercie.

Mme ALBERTI-DEFFIS, Mme TABANON, Mme DERRAMOND et M. ROULET ne prennent pas part au vote.

VOTE : 21 Pour.

Madame Le Maire : nous passons maintenant aux emplois sportifs des associations pour 2024. C'est Laurent Bielle-Biarrey qui va nous le présenter.

2024.23 - OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024 - EMPLOIS SPORTIFS.
--

Rapporteur : Laurent BIELLE-BIARREY

Mes Chers Collègues,

I. Exposé des motifs :

Par délibération du 25 février 2014, le Conseil Municipal de Bon-Encontre a décidé de développer sa politique de soutien auprès des associations sportives de son territoire en créant un nouveau régime : l'Aide à l'Emploi Associatif Sportif.

Au travers de la mise en œuvre de ce dispositif, la Commune souhaite poursuivre sa politique de partenariat avec le mouvement associatif pour la pérennisation des emplois des éducateurs sportifs. L'aide est calculée sur la base d'un pourcentage maximum de 20% du Salaire Minimum de Croissance charges comprises, au prorata de la durée du temps de travail définie par le contrat.

A ce titre, un crédit a été inscrit au budget 2024 art 6574.

Les associations « Tennis Club de Bon-Encontre » et « Rugby Club Bon-Encontre Boé » sont concernées par ce dispositif car elles ont signé un contrat avec un éducateur diplômé en CDI.

Les modalités de paiement de la subvention sont les suivantes :

- versement d'un acompte de 70 % à la signature de la convention entre la commune de Bon-Encontre et l'association sportive mais également sous réserve que le dossier soit complet (contrat de travail, emploi du temps, brevet professionnel, projet professionnel, parcours de qualification personnalisé, attestation de recherche d'un cofinancement...)
- versement du solde de 30 % à la fin du quatrième trimestre, sur présentation des bulletins de salaire de l'année considérée, du rapport d'activités de l'éducateur sportif. Ces documents devront être transmis impérativement pour le versement du solde.

II. Considérants et références juridiques :

Vu la délibération du 25 février 2014, par laquelle le Conseil Municipal de Bon-Encontre a décidé de développer sa politique de soutien auprès des associations sportives,

Vu les pièces justificatives fournies par les Présidents des associations « Tennis Club de Bon-Encontre » et « Rugby Club Bon-Encontre Boé » conformément à la convention qui régit l'aide à l'emploi sportif,

J'ai l'honneur, Mes Chers Collègues, de vous demander :

- D'ATTRIBUER une Aide à l'Emploi Associatif Sportif pour l'année 2024 en faveur de l'association sportive du Tennis Club Bon-Encontre à hauteur de
2 647,01 EUROS
- D'ATTRIBUER une Aide à l'Emploi Associatif Sportif pour l'année 2022 en faveur de l'association sportive Rugby Club Bon-Encontre Boé à hauteur de
6 021,78 EUROS
- DE VERSER l'acompte de 70% à la signature de la convention au Tennis Club de Bon-Encontre soit un montant de 1 852,91 EUROS
- DE VERSER l'acompte de 70% à la signature de la convention au Rugby Club Bon-Encontre Boé soit un montant de 4 215,25 EUROS

- D'AUTORISER Madame le Maire à signer les conventions d'Aide à l'Emploi Associatif Sportif (en ANNEXE 5) avec les associations sportives employeurs.
- D'AUTORISER Madame le Maire à ordonner le paiement des dépenses correspondantes.

Je vous en remercie.

Madame Le Maire : merci Laurent ! est-ce que vous avez des remarques ? des questions sur ces subventions ? qui sont directement liés au régime du Conseil Départemental pour soutenir l'emploi sportif. Non ! on passe au vote ! à l'exception de Laurence. Qui est contre ? Qui s'abstient ? je vous remercie.

Mme DERRAMOND ne prend pas part au vote.

VOTE : 24 Pour.

Madame Le Maire : et nous vous proposons une subvention exceptionnelle pour le centre de soins de la faune sauvage de Tonneins qui va nous être présenté par Brigitte.

2024.24 - OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CENTRE DE SOINS DE LA FAUNE SAUVAGE DE TONNEINS.

Rapporteur : Brigitte TREY D'OUSTEAU

Mes Chers Collègues,

I - Exposé des motifs :

Le centre de soins de la faune sauvage de Tonneins joue un rôle indispensable au maintien de la biodiversité dans notre région grâce aux soins apportés aux animaux de la Faune Sauvage en détresse, recueillis au centre de soins puis relâchés dans un milieu naturel. Le centre de soins, dans un courrier du 15 février 2024, sollicite une aide financière à son fonctionnement auprès des collectivités.

Pour information, en 2023, les administrés Bon-Encontrais ont apporté onze animaux en souffrance découverts dans notre ville. Ces onze animaux ont été pris en charge par les deux soigneurs salariés de l'entreprise et ont pu retrouver la liberté grâce à la compétence du Centre de Tonneins, seul centre compétent dans le département et dans les départements limitrophes.

Au vu de l'utilité de cette association, il est proposé de lui verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 €.

II - Considérants et références juridiques :

VU la réouverture du centre de soins en 2020,
 VU l'intérêt de son action pour la commune de Bon-Encontre
 VU l'article 9-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée par la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014

Je vous propose, Mes Chers Collègues :

D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle au centre de soins de la faune sauvage de Tonneins pour un montant de 200 €,
DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget 2024,
D'AUTORISER Madame le Maire à ordonner le paiement de cette dépense.

Je vous en remercie.

Madame Le Maire : merci Brigitte ! des remarques sur cette nouvelle subvention exceptionnelle ? très bien on passe au vote ! Qui est contre ? Qui s'abstient ? merci pour eux.

VOTE : 25 Pour.

Madame Le Maire : et nous allons aborder le dernier point de cette séance avec la modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel des agents de la commune de Bon-Encontre. C'est Philippe Moineau qui va nous présenter cette délibération issue d'un long travail et d'une concertation avec les représentants du personnel des agents.

2024.25 - OBJET : DELIBERATION MODIFIANT LE REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL DE LA COMMUNE DE BON-ENCONTRE.

Rapporteur : Philippe MOINEAU

Mes Chers Collègues,

I - Exposé des motifs :

Madame Le Maire rappelle que le décret 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale permet de généraliser le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) à la quasi-totalité des cadres d'emplois au sein de la fonction publique territoriale.

De la même façon, les cadres d'emplois de police municipale ne sont pas soumis au principe de parité avec la fonction publique d'Etat et ne peuvent donc pas bénéficier du RIFSEEP.

Madame Le Maire rappelle que le RIFSEEP a vocation à s'appliquer à tous les agents publics quel que soit leur grade ou leur filière et à remplacer toutes les primes et indemnités (sauf celles limitativement énumérées par décret).

Le RIFSEEP est composé de deux parties :

- L'indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) – part fixe déterminée en appréciant la place au sein de l'organigramme, les spécificités de la fiche de poste et aux fonctions exercées par l'agent.

- Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) – part facultative et variable fixée au regard des critères d'évaluation établis pour l'entretien professionnel, liés à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent.

Un certain nombre d'objectifs ont été définis par les élus et les représentants du personnel afin de faire évoluer le régime indemnitaire :

- Revaloriser le régime indemnitaire existant notamment pour les catégories C,
- Verser un régime indemnitaire à l'ensemble des fonctionnaires stagiaires et titulaires de la Commune de Bon-Encontre, à l'exception des cadres d'emplois qui, par leur statut spécifique, ne peuvent en bénéficier,
- Etendre le bénéfice du RIFSEEP aux agents non titulaires de droit public occupant des emplois permanents d'une part, et d'autre part aux agents non titulaires de droit public bénéficiaires d'un contrat de plus de 6 mois en continu.
- Instaurer un système lisible et transparent et donc renforcer l'attractivité de la Commune de Bon-Encontre,
- Prendre en compte les responsabilités liées aux postes occupés, indépendamment des grades et de la situation statutaire des agents,
- Maintien des avantages acquis avant la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire,
- Maintien de la prime dite « de fin d'année » (article 111 de la loi du 26 janvier 1984), à titre collectif pour les dispositifs institués avant le 27 janvier 1984.

Les nouvelles règles d'application du RIFSEEP sont définies dans l'ANNEXE n°6 : « Règlement du RIFSEEP applicable aux agents de la commune de Bon Encontre », jointe à la présente délibération.

II – Considérants et références juridiques :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique,

Vu l'arrêté du 23 novembre 2022 pris pour l'application au corps des administrateurs de l'Etat des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu la délibération du 14 décembre 2016 instaurant le RIFSEEP aux agents de catégorie A de la filière administrative de la Commune,

Vu la délibération du 13 décembre 2017 appliquant le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel des agents de la Commune de Bon-Encontre,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 28 mars 2024,

Il vous est proposé de :

- D'ABROGER les délibérations du 14 décembre 2016 et du 13 décembre 2017,
- D'ADOPTER le régime indemnitaire et les modalités d'application proposées telles que définies dans l'annexe N°6 : « Règlement du RIFSEEP applicable aux agents de la commune de Bon Encontre »
- DE PRECISER que :
 - Les outils de régime indemnitaire présentés dans les visas à travers les différents textes mentionnés ci-dessus seront utilisés pour verser le régime indemnitaire dans ses différentes composantes selon les grades et les emplois occupés par les agents ;
 - Ces indemnités, primes et prestations seront revalorisées automatiquement en fonction des textes réglementaires en vigueur ;
 - La dépense résultant de ces indemnités, de ces primes et de ces prestations sera imputée aux budgets 2024 et suivants.
- DE DIRE que la présente délibération entrera en vigueur à compter de sa télétransmission au Contrôle de Légalité et de sa publication.

Philippe MOINEAU : Il s'agit d'une modification puisque le RIFSEEP existait déjà pour les agents de la commune de Bon-Encontre. Un point important qui a fait l'objet de discussions, de négociations j'allais dire, étendre le bénéfice du RIFSEEP aux agents non titulaires de droit public, pour être clair aux contractuels occupant des emplois permanents d'une part, et d'autre part aux agents contractuels de droit public occupant un contrat de plus de 6 mois en continu, estimant que quelqu'un qui occupe un contrat de plus de 6 mois en continu en quelque sorte il occupe un emploi permanent. Sur le projet de règlement : comme l'a dit Madame Le Maire c'est un projet de règlement qui a fait l'objet de plusieurs mois de discussions, de négociations on va dire, en tout cas de dialogue social ouvert avec les représentants des personnels. Nous avons mis en place un petit groupe de travail avec plusieurs réunions qui nous ont permis de coconstruire j'allais dire, on peut parler de co-construction de ce règlement sur le RIFSEEP, il y a eu plusieurs allers-retours y compris des allers-retours récents pas plus tard que la semaine dernière qui conduisent à ce résultat. Alors, je voulais simplement signaler que ce travail avait été conduit dans un esprit d'écoute, d'ouverture et de responsabilité notamment de la part des représentants des agents. Alors, rentrons un peu dans le détail. Le RIFSEEP c'est deux choses : l'IFSE et le CIA. L'IFSE c'est l'Indemnité de Fonctions et de Sujétions et d'Expertise et le CIA c'est le Complément Indemnitaire Annuel. Donc, l'IFSE est versée mensuellement aux agents en fonction de différents critères sur lesquels on va revenir, par contre le CIA est une prime annuelle facultative et variable qui est directement liée aux entretiens professionnels et la manière de servir des agents. D'abord parlons d'IFSE, les bénéficiaires on l'a évoqué tout à l'heure, ce sont les stagiaires et les titulaires mais aussi, ça c'est nouveau les contractuels occupant des emplois permanents ou des contrats de plus de six mois. Il a été nécessaire mais ça c'est le cadrage national de définir des groupes de fonction. On a respecté un peu

le cadre national, quatre groupes en catégorie A, trois groupes en catégorie B et deux groupes en catégorie C même s'il y a des fonctions et des emplois qui n'existent pas aujourd'hui, c'est un document qui se veut évolutif. Par exemple, DGA aujourd'hui il n'y a pas officiellement de DGA, ça pourrait évoluer en tout cas il n'y aura pas besoin de délibérer pour parler de l'IFSE de la future ou du futur DGA, pareil pour les autres, on a essayé d'anticiper les choses. Vous avez aussi dans ce tableau des fonctions qui sont sur deux groupes différents parce que là aussi c'est existant, par exemple responsable d'équipe et patrimoine on l'a mis en catégorie C1 mais on l'a mis aussi en catégorie B3 ce qui permet quand même une certaine évolution des agents si tant est qu'un agent de catégorie C puisse être promu à une catégorie B. Alors, l'IFSE permet de servir une prime en fonction de l'encadrement donc vous voyez dans le document pour tous les groupes, le dernier tableau il n'y a pas le C3, il n'y a même pas le C2, c'est que le C1. Là ce sont des critères assez objectifs, on a souhaité quand même intégrer pas mal d'objectivité dans les critères, donc là c'est le nombre d'agents encadrés. Pour la technicité et l'expérience professionnelle, là ça permet de revaloriser la technicité de l'agent entre une technicité initiale en cours d'acquisition et puis une expertise, donc il y a une échelle de 1 à 5 sur ce critère-là. Et puis en matière de sujétions ou contrainte d'hygiène et de sécurité là aussi on a souhaité faire un peu de sur mesure pour la commune de Bon-Encontre donc on a défini sept critères de sujétions, six critères en matière d'hygiène et de sécurité. L'accumulation de ces sujétions ou contraintes permet de qualifier la sujétion de faible, de moyenne, de forte ou de très forte. Ça conduit à la mise en place de tableaux alors je vais prendre un exemple : le tableau C1, nous avons dans la collectivité des agents de catégorie C qui encadrent les équipes par exemple, imaginons quelqu'un qui encadre deux agents, donc en matière d'encadrement direct opérationnel, il pourra obtenir 80 euros, ce sont des euros, ensuite sa technicité on va la fixer à 80 euros pour l'année 2024 donc ça fait 160 euros et puis en fonction des sujétions et contraintes en matière d'hygiène et de sécurité si cet agent on considère que les contraintes sont fortes, il aura en plus 100 euros donc il aura 260 euros, voilà comment ça se lie ce tableau-là.

Madame Le Maire : ce sont des montants mensuels.

Philippe MOINEAU : un des principaux objectifs c'était de revaloriser les agents de catégorie C donc on s'est engagé et c'est dans le règlement que la technicité sera fixée à 80 euros en 2024 pour les agents du groupe C1 et à 100 euros en 2024 pour les agents du groupe C2. Alors, cela a pour objet de redonner de l'équité parce qu'aujourd'hui en matière d'IFSE, on servait de l'IFSE aux agents, c'est le fruit de l'histoire, mais il y avait quand même des variations sensibles entre les agents d'un même groupe et le fait de fixer une technicité à 100 euros pour tous les agents en 2024, pour tous les C2, c'est plus de 50 agents de la collectivité qui sont en C2, on est sur des agents j'allais dire d'exécution, ce n'est pas péjoratif quand je dis ça, ce sont des agents d'exécution, vous voyez comment sont définis les différents groupes. On a aussi à la demande des représentants du personnel souhaitait valoriser l'implication des agents qui travaillent au centre aéré parce qu'on l'a déjà dit ici, il n'y a pas forcément un engouement exceptionnel pour aller travailler au centre aéré, notamment pour les agents de maintenance et d'entretien. Donc là, aujourd'hui il y avait une sujétion en la matière qui était de 17 euros par mois mais elle valait si l'agent faisait 2 jours ou 30 jours, là on a souhaité que cette sujétion soit assortie de l'effort qui est fait par l'agent pour aller travailler au centre aéré en plus de son travail quotidien à la mairie. Voilà pour l'IFSE. Pour le CIA, alors là aussi ce n'est pas nouveau parce que le CIA était servi aux agents, actuellement on servait 360 euros de CIA à tout le monde du DGS à l'ensemble des catégories C2, c'était 360 euros. On n'était pas du tout dans l'esprit de cette prime qui par nature doit être liée à la manière de servir. Donc, on a souhaité, dans le cadre de nos travaux, définir des

conditions d'octroi portant sur trois critères : le savoir-faire, le savoir-être et la motivation de l'agent. On a donné un peu quelques clés pour que le responsable hiérarchique puisse apprécier ces différents critères et puis après il y a une quotation en termes de points, vous voyez par exemple le savoir-faire est apprécié selon trois niveaux est-ce qu'il est en cours d'acquisition ? est-ce qu'il est acquis ? ou est-ce qu'il est maîtrisé cela donne un certain nombre de points, pareil pour le savoir-être, pareil pour la motivation. Et cela conduit au final à un cumul de point qui correspondent à un pourcentage du CIA versé tous les ans à l'agent. Donc par exemple, il y a un agent qui a six points, il se verra versé 60 % du CIA qui est fixé à 500 euros, c'est la ligne d'après pour tous les groupes de fonction le montant plafond du CIA est fixé à 500 euros. Donc, là on retrouve l'idée même, l'esprit même du CIA qui veut que cette prime soit servie en fonction de la manière de servir de l'agent. Alors là aussi c'est une nouveauté on a introduit la notion d'harmonisation. Donc au niveau de la collectivité pour harmoniser le versement du RIFSEEP, une commission composée du DGS, du responsable des RH et du chef de pôle concerné se réunira pour éventuellement amender les premières propositions qui ont été faites par le N+1, par le responsable hiérarchique direct si un déséquilibre manifeste est constaté entre les agents des différents services. C'est vrai qu'on peut s'attendre à des services où le N+1 va mettre 100 % du CIA pour tous ces agents et puis d'autres un peu plus sévère où on sera plutôt à 50 ou à 70 %, l'idée c'est d'apporter un peu d'équité, d'avoir une vision harmonisée du RIFSEEP sur l'ensemble de la collectivité. Ce régime indemnitaire est modulé et donc après vous avez les différentes modulations en fonction de l'absentéisme ou du présentéisme de l'agent, je ne rentre pas dans le détail, même si certains points ont fait l'objet de discussions. Il y a des notions de proratisation. Le point n°6.3 est important parce qu'avec les grilles que l'on vient de parcourir, certains agents touchent un IFSE supérieur actuellement, supérieur à ces grilles-là, encore une fois c'est le fruit de l'histoire donc là l'idée pour ces agents-là on leur maintien à titre conservatoire, on leur gèle j'allais dire leur IFSE, on ne va pas diminuer leur IFSE, c'était hors de question, donc on gèle l'IFSE pour ces agents là et par contre on réhausse un peu le niveau des autres dans un esprit d'équité. On en a profité aussi pour simplifier les choses parce que jusqu'ici dans la collectivité on servait encore une indemnité habillement, on servait aussi une prime pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants, désormais ces deux indemnités seront incluses dans le calcul de l'IFSE, ce qui va aussi simplifier la vie des services. La NBI Nouvelle Bonification Indiciaire on n'y touche pas. Le régime indemnitaire applicable à la filière Police Municipale, l'IFSE ne s'applique pas donc on a rappelé simplement les règles. Et puis le chapitre 8 la prime de fin d'année, on a souhaité pas graver dans le marbre mais rappeler dans le cadre de ce règlement sur le régime indemnitaire que la prime de fin d'année était maintenue pour les agents stagiaires et titulaires. L'impact budgétaire de cette mesure, on a fait des simulations, c'est environ 50 ou 55 000 euros par an pour les agents titulaires et contractuels concernés, là c'est récurrent, c'est 55 000 euros tous les ans. Alors c'était relativement facile à calculer cette année en termes de simulation parce que pour 2024, on a figé le CIA à 360 euros pour tous les agents, à 80 euros pour la catégorie C1 et à 100 euros pour la catégorie C2 donc là c'est assez facile de faire des projections. Donc, ce que j'évoquais en introduction ce dossier a effectivement permis un vrai dialogue social ce qui a conduit le Comité Social Territorial a donné un avis favorable à l'unanimité sur ce dossier-là, jeudi dernier. Voilà la présentation.

Madame Le Maire : c'est pour cela qu'il était inscrit « sous réserve » à l'ordre du jour ce point.

Philippe MOINEAU : je rajoute juste que si l'on délibère favorablement ce RIFSEEP sera applicable au 1^{er} avril avec certainement un effet rétroactif le temps de le mettre en place.

Madame Le Maire : ce n'est pas une blague ! moi, je tiens vraiment à remercier Monsieur Moineau, les représentants du personnel pour l'implication dans ce dossier. Les échanges fructueux, les négociations respectueuses des uns et des autres qu'il y a eu. Les membres du CST aussi qui ont été là pour soutenir ce dossier, c'est important de revaloriser pour certains agents, ça va être une petite bouffée d'air, vraiment à la fin du mois. Oui !

Pascal RAYSSAC : oui Philippe est-ce que tu pourrais revenir juste sur l'histoire, tu as passé très rapidement sur l'histoire de l'absentéisme, quelle est cette histoire-là en réalité très simplement ?

Philippe MOINEAU : en fait c'est le chapitre 6 « modulation du RIFSEEP ». La question est de savoir, l'IFSE se sont des primes, dans quelle situation on va dire maintient-on ou module t'on l'IFSE dans le cadre de la paie mensuelle ? donc il est évident que pour les congés annuels, l'agent on ne va pas lui déduire l'IFSE pendant ses congés annuels, c'est le cas s'il fait valoir du Compte Epargne Temps, congé maternité, etc. C'est un peu plus compliqué en cas de congés pour maladie ordinaire, donc là en l'occurrence ça a fait l'objet vraiment de négociations, de discussions, un peu jusqu'à la dernière minute d'ailleurs. L'IFSE suit le traitement ça veut dire quoi, ça veut dire qu'en cas de maladie ordinaire, quelqu'un qui est malade pour exemple : 5 jours, quelque chose d'assez classique, il y a la journée de carence, le premier jour qui s'applique aux fonctionnaires, là pendant la journée de carence le fonctionnaire ne touche pas son traitement donc quand on dit l'IFSE suit le traitement ça veut dire il ne touche pas son traitement ni son régime indemnitaire, c'est pour ça qu'on dit suit le traitement. Après en longue maladie, longue durée, grave maladie là on suspend l'IFSE. Alors là, pour le coup se sont des dispositions nationales, autant avant on a un peu la main, là on reste sur les dispositions applicables à la Fonction Publique d'Etat.

Madame Le Maire : quand l'agent tombe en demi-traitement, l'IFSE suit le traitement aussi.

Pascal RAYSSAC : oui je voudrais rajouter si vous me le permettez ! moi là où je suis beaucoup plus dubitatif c'est sur votre histoire de CIA. Moi je pense, bien sur j'espère que ça fonctionnera ! ça a été validé, vous nous l'avez expliqué, moi je dis que ce système là il m'interroge. Il m'interroge parce que je pense qu'il a tout à fait la capacité de diviser bien plus qu'il ne peut réunir, à mon avis. Là le moindre écart, à mon avis, vous faites exploser les équipes. Déjà, on marche sur des œufs, je ne suis pas du tout affirmatif Philippe, je dis que ça vraiment ça m'interroge. Tout le reste, très bien, l'histoire du CIA m'interroge vraiment quant à cette capacité, sur le fond je suis d'accord bien évidemment avec le système, après sur la forme et sur la mise en place, là vraiment je demande à voir. Là vraiment il va falloir jouer fin que ce soit sur l'encadrement. C'est un peu la prime au mérite quelque part ! et là moi je vous souhaite bon courage !

Madame Le Maire : c'est une mesure qui existe déjà, qui est très pratiquée dans la Fonction Publique Territoriale et qui est un véritable outil de management pour les N+1.

Yanik SCHEIFF : sans cadre c'est difficile justement, sans personne qui pilote, on a vu qu'on était en manque de cadres, ça c'est le tableau des effectifs qui le dit. Effectivement, ça risque à être difficile pour attribuer les points, c'est la seule chose.

Madame Le Maire : alors aujourd'hui tous les agents sont évalués, tous les agents sont reçus en entretien d'évaluation par leur supérieur hiérarchique et c'est dans ce cadre là que sera évalué le CIA. Chaque agent, aujourd'hui, bénéficie d'un entretien d'évaluation et ça sera vraiment un outil de management pour le responsable hiérarchique.

Yanik SCHEIFF : oui tu as tout à fait raison mais le seul souci c'est que sans cadre pour donner une direction ou quelque chose c'est difficile. Même pour le supérieur hiérarchique de dire à l'agent ça ne va pas ! moi je pense que les cadres sont utiles justement pour donner les directions et pour prévenir les agents sur ces situations-là ! après effectivement s'il n'y en a pas, c'est compliqué de dire après à un responsable tu vas devoir le noter, c'est compliqué sans vraiment quelqu'un qui puisse diriger et dire attention moi ce que j'attends de vous, c'est ça ! un véritable engagement.

Madame Le Maire : c'est pour ça qu'on a souhaité diviser le service technique en équipes, avec un responsable d'équipe à chaque fois. Oui Pascal !

Pascal RAYSSAC : du coup j'avais renoncé à poser la question, en tout cas à faire la réflexion en plus je réfléchis au fur et à mesure de cette histoire suite aux explications de Philippe. En plus, il y a le risque du double effet kiss cool, vous allez demander à vos responsables de services de noter et d'attribuer. Mais du coup si j'ai bien compris Philippe après ça vous allez vous réunir en commission pour rediscuter ce qu'aura décidé le cadre et là moi je dis ça peut marcher, mais là par contre je me pose des questions, il y a un véritable risque. Après qui ne prend pas de risque, je vois comment ça se passe aussi, je suis dans une boîte où on est 1 200, ça fait 30 ans que je vois le cirque et là les histoires ! d'ailleurs il y a très longtemps qu'on a abandonné parce que clairement les mecs se battaient.

Madame Le Maire : après là, il n'y a pas des milliers d'euros en jeu non plus mais c'est nécessaire qu'existe cette commission d'harmonisation d'un service à l'autre. Peut-être qu'il suffira de sensibiliser un responsable hiérarchique, une fois juste pour lui dire il faudra être soit un peu plus dur soit un peu plus souple. Mais peut-être que ce sera qu'une fois ! moi je pense qu'il nous faut ce garde-fou quand même ! oui Laurent !

Laurent BIELLE-BIARREY : moi je voudrais juste préciser que c'est comme ça dans le secteur privé dans toutes les grandes entreprises, ça s'appelle la revue des effectifs, c'est du management du personnel, il n'y a rien d'extraordinaire !

Pascal RAYSSAC : *inaudible sans micro*, il ne faut pas comparer les carottes et les choux ! je voudrais être d'accord avec toi mais en réalité *inaudible sans micro*. Donc du coup là nous on va s'abstenir ! on ne va pas voter contre *inaudible sans micro*.

Philippe MOINEAU : juste un dernier argument qui peut te faire changer d'avis même si j'en doute. Actuellement tout le monde touche 360 euros que l'agent soit moyen ou excellentissime.

Pascal RAYSSAC : là on progresse déjà !

Philippe MOINEAU : on peut continuer comme ça mais ce n'est pas super ! deuxièmement et je suis sûr que ça va te faire voter positivement ! deuxièmement on a limité ce plafond à 500 euros, on a volontairement pour que ça soit une portion pas congrue mais assez limitée du régime indemnitaire. Les plafonds nationaux c'est 9 000 ou 10 000 euros, on peut aller jusqu'à 9 000 ou 10 000 euros par an en fonction des catégories. Là on est resté à 500 euros donc clairement on a souhaité privilégier l'IFSE par rapport au CIA pour pas non plus, que ce soit effectivement, un sujet de discorde.

Pascal RAYSSAC : juste pour finir, tu me répètes bien Philippe que toutes les réunions que vous avez pu faire avec les représentants du personnel sont favorables à ça !

Philippe MOINEAU : je me fais l'interprète des représentants du personnel même s'ils l'on dit que globalement ils regrettaient que cette revalorisation ne soit pas supérieure, néanmoins ils ont considéré que cette proposition était suffisante pour donner un avis favorable.

Madame Le Maire : on passe aux voix concernant cette modification du RIFSEPP qui à mon avis va dans le bon sens pour les agents. Qui est contre ? qui s'abstient ? je vous remercie.

VOTE : 25 Pour.

Madame Le Maire : avant que vous partiez, je tiens sincèrement à vous remercier sur les échanges que l'on a eus, même si nous ne sommes pas d'accord, sur le fait de se respecter les uns les autres, de pouvoir se parler, se questionner en se respectant.

Pascal RAYSSAC : il est quand même important de noter et je le disais encore il n'y a pas très longtemps au Président de l'Agglo qu'on vote, ça serait intéressant de le quantifier, plus de 80 % de ce qu'on nous présente en délibérations, donc effectivement on a des points de désaccord et c'est tout à fait normal ! mais effectivement quand ça se fait avec respect, il n'y a pas de souci.

Madame Le Maire : et au sujet de l'Agglomération, je voulais vous alerter car demain soir en Bureau communautaire on nous présente le futur réseau de transports qui sera l'objet du cahier des charges de la future DSP Délégation de Service Public et là on constate une dégradation effective de la desserte Bon-Encontre, je ne parle que pour Bon-Encontre.

Yanik SCHEIFF : juste c'est ce que tu nous avais montré dans la prévision la dernière fois ? avec une seule ligne qui passer sur la 113, c'est ça ?

Madame Le Maire : oui c'est ça ! il y aura certainement un transport à la demande qui va aller vers Sauvagnas et qui continuera à passer par Saint Ferréol et j'espère s'arrêter à Saint Ferréol ! ça sera du transport à la demande. Je pense qu'il nous faudra par ce biais essayer d'avoir le plus de dessertes possibles, en tout cas je vais voter contre demain soir en Bureau, cela passe en Conseil Communautaire le 23 mai. Pour moi, ça sera un très mauvais service, un Bon-Encontre qui voudra prendre le bus devra se rendre à pied sur un des arrêts qui sera sur la 113 de Bon-Encontre, ce qui n'est pas forcément accessible ou alors il pourra avec sa voiture aller à la station multimodale qui est pressentie à Lafox pour se rendre à Agen. Pour moi, c'est du grand n'importe quoi ! vraiment.

Pascal RAYSSAC : pardon Laurence ! mais du coup ils les justifient comment le Président ces choix-là ?

Madame Le Maire : pour pouvoir accélérer les lignes, alors ça va nous coûter plus cher en plus ! Pour pouvoir accélérer les temps de trajets parce que selon lui les bus ne sont pas remplis parce qu'on met trop de temps à se rendre à Agen.

Inaudible sans micro

Madame Le Maire : pour nous c'est clair ! je crois qu'on était 30 % de la population à être à peu près à 400 mètres d'un arrêt de bus à Bon-Encontre, nous allons passer à 7 %, je vous parle à vol d'oiseau.

Pascal RAYSSAC : il y aura la passerelle, tu me diras !

Christian AMELING : le bus n'y passe pas !

Madame Le Maire : les conclusions du Cabinet spécialisé, qui a été recruté pour travailler à cette DSP, n'ont pas été retenues. Les travaux qui ont eu lieu en commission transport, les concertations avec les communes, rien n'a été retenu !

Pascal RAYSSAC : pardon Laurence ! quelle est la position du Vice-Président de Pascal De Sermet ? il se positionne comment ? si tu peux le dire autrement on peut couper les micros.

Madame Le Maire : officiellement, il va soutenir ce qu'il présente forcément ! le transport scolaire est obligatoire, il continuera d'être assuré.

Anne PAILHORIES : des lycéens prennent le bus de ville pour se rendre au lycée.

Madame Le Maire : il faudra avancer que le transport est obligatoire pour les lycéens aussi.

Inaudible sans micro

Madame Le Maire : alors apparemment l'expérimentation a pris fin pour les bus mais du coup les bus vont être supprimés à Armand Fallières ?

Inaudible sans micro

Madame Le Maire : non ! ça a été aménagé alors ? les candidats pourront proposer des variantes parce que le but des candidats à cette DSP, c'est de faire du bénéfice, ce n'est pas de faire circuler des bus vides, du coup les candidats pourront proposer des variantes. Peut-être des réseaux intermédiaires à développer, je ne m'avance pas trop là-dessus. Sachez que le réseau proposé est défavorable au service rendu aux Bon-Encontrais.

Chantal TABANON : en matière de sécurité, c'est hyper dangereux d'envoyer nos enfants sur la 113. Je trouve qu'au niveau sécuritaire, c'est presque scandaleux, je trouve ! personnellement j'ai un enfant qui a 12 ans, je ne fais pas le faire aller sur la 113.

Madame Le Maire : je suis d'accord, ça a été avancé ça aussi par plusieurs !

Inaudible sans micro.

Christian AMELING : au petit Colayrac, il y en a un.

Madame Le Maire : on a écrit plusieurs fois. On a été à Colayrac présenté notre projet d'extension du réseau vers la Cité Azur. On est allé à Colayrac pour présenter les zones blanches où le bus ne passait pas, on a écrit deux fois pour défendre un projet de desserte mais imaginez que la mairie ne sera plus desservie. On a aujourd'hui au moins un agent qui habite à Agen et qui vient en bus.

Inaudible sans micro.

Madame Le Maire : ça dépend des heures ! il y a des heures où on a du monde dans les bus.

Echanges sans micros !

Madame Le Maire : je voulais vous alerter là-dessus parce que le premier round se déroule demain soir. On va voir comment ça va se passer ! mais pour moi ça va à l'encontre de toutes les politiques publiques qui devraient avoir lieu en termes de mobilité aujourd'hui parce qu'il faut pouvoir donner accès au service. Ce n'est pas le cas ! bon voilà ! Magali !

Magali CHATOT : vous avez un flyer sur les tables. Les fêtes de Bon-Encontre démarrent du vendredi 26 avril et jusqu'au 1^{er} mai. Fête foraine comme d'habitude, le samedi soir à partir de 17 heures, on a une nouveauté puisqu'on a la color baby pour les moins de 5 ans, les draisiennes et les trottinettes où il y aura un petit parcours, on viendra aussi les asperger de poudre ! la color run qui sera à 18 heures et puis le soir on aura entre les deux ronds-points devant la mairie, fermeture de la rue pour soirée dansante et repas sur place. Le dimanche, vous aurez bien sûr l'apéritif tortillons, à la mairie, offert par la municipalité et puis après vous avez tout le programme derrière le flyer. Voilà !

Madame Le Maire : en espérant que le soleil soit au beau fixe ce jour-là ! parce qu'on avait reporté l'année dernière la color run. Merci la séance est levée !

La séance est levée à 21 h 30.

Madame Le Maire,

Laurence LAMY



Le Secrétaire de séance,

Véronique ALBERTI-DEFFIS